

DES DÉPUTÉ-E-S FRONT DE GAUCHE féministes

Nous avons réussi à sortir Nicolas Sarkozy, c'est un premier pas vers le changement. Appuyé par des campagnes de proximité, Jean-Luc Mélenchon, notre candidat, a rassemblé 4 millions de voix au premier tour, contribuant à l'élection de François Hollande. Les communistes peuvent être fier-e-s de ces résultats, fruits de leur engagement quotidien.

Si beaucoup d'espoir émerge, cette élection a aussi montré une montée inquiétante de la droite dure. Il est inquiétant de constater que pour la première fois dans l'histoire de la V^e République, autant de femmes que d'hommes ont voté pour le FN. C'est d'autant plus inquiétant que ce sont les femmes de moins de 35 ans qui ont voté le plus fortement, à 20%, pour le FN. Dans le même temps, 13% de ces femmes ont voté Jean-Luc Mélenchon, 21 % Nicolas Sarkozy et 30% François Hollande. Cette percée du FN se fait globalement dans le monde du travail, ce qui permet à Le Pen de devancer Nicolas Sarkozy chez les salariées du privé comme du public.

Rappelons que le programme du FN peut se définir en 3 points : préférence nationale, préférence familiale et ordre moral. Dans ses mesures, on retrouve le « droit à la vie dès la conception », l'abrogation du PACS, un système de retraite favorisant les parents de familles nombreuses françaises, le salaire maternel, mais aussi l'attribution de logements sociaux, d'allocations familiales, la priorité à l'embauche, aux « Français ». On peut s'interroger sur un tel choix de vote chez les femmes. L'analyse doit être approfondie et notre responsabilité en tant que communistes et féministes est grande. Remarquons d'ores et déjà que, plus que les autres catégories, les femmes de moins de 35 ans placent comme priorité le relèvement des salaires et du pouvoir d'achat.

Ce vote n'est-il pas en grande partie le résultat d'une dégradation de la situation des femmes, et parmi elles des travailleuses, sur laquelle le FN a su prospérer ? Précarité de l'emploi, bas salaires, maltraitance au travail, carrières bloquées, mais aussi dissolution des services publics dans l'éducation, la santé ou la sécurité... Au terme du quinquennat de Nicolas Sarkozy, la liste est longue des difficultés qui touchent les femmes dans notre pays.

Il faut donc poursuivre et amplifier la bataille idéologique. L'enjeu est important, car du rapport de force à gauche dépendront la nature et l'ampleur du changement.

Déployons toute notre énergie dans les semaines qui viennent pour faire élire des député-e-s Front de gauche, féministes, qui se batront tout au long du quinquennat pour les droits des femmes.

C'est décisif pour changer le quotidien de millions de femmes et ouvrir un processus de transformation de la société

Hélène Bidart

membre du Conseil national du PCF, conseillère de Paris, féministe



Éminisme

sur le site du PCF
www.pcf.fr/femmes

commission

Droits des femmes/féminisme

AVRIL-MAI 2012

Activité de la commission nationale

Egalité professionnelle : compte rendu
des premières auditions **Pages 2-5**

Information : la prostitution

Initiatives locales droits des femmes
dans la campagne électorales **Page 6**

Communiqués

Contraception autorisation parentale **Page 7**

Agenda

Page 8

COMPTE RENDU DES PREMIÈRES AUDITIONS travail des femmes

Dans notre précédent bulletin, nous vous informions de l'initiative que notre commission entendait mettre en œuvre pour travailler à la nécessaire évolution de propositions politiques concernant l'égalité professionnelle femmes/hommes. En effet, de nombreux bouleversements sont intervenus dans le monde du travail sans que pour autant nous ayons avancé

sur l'égalité professionnelle. Au contraire, les inégalités se sont creusées au cours de ces dernières années et obligent à mieux approfondir la situation.

Vous trouverez ci-après le compte rendu des auditions d'Yves Dimicoli, économiste ; Emmanuelle Boussard Verrechia, avocate et Bernard Friot, sociologue.

**YVES
DIMICOLI
économiste**

En France, la progression des femmes dans le monde du travail poursuit son évolution avec une précarisation des emplois. Les Françaises, malgré le taux de natalité le plus élevé d'Europe, sont présentes massivement dans le salariat. Cela est dû au fait que notre pays, plus que ses voisins, s'est doté de services publics (accueil de la petite enfance, école publique) et d'une politique familiale...

Mais l'objectif de fiscaliser la politique familiale, auquel s'ajouteraient la TVA dite sociale et la CSG, porterait un coup supplémentaire aux salariés en général et aux femmes en particulier. Ces décisions extrêmement graves découlent des projets européens qui prônent rigueur publique et compétitivité privée.

Pour des raisons économique-sociales, les femmes sont prises pour cibles :

- la casse des services publics, et la remise en cause de la politique familiale les touchent en premier lieu
- au nom de la dite « conciliation vie familiale, vie professionnelle » il y a explosion du temps de travail partiel non choisi
- l'écart moyen entre les salaires des hommes et des femmes est de 27%
- elles occupent les emplois les plus précaires et souvent non valorisés
- le débat sur la question du quotient familial peut avoir des conséquences sur l'emploi des femmes.

L'inégalité des salaires entre les femmes et les hommes se traduit par 52 milliards d'euros en moins dans les caisses de la Sécurité sociale.

L'entrée massive des femmes dans le monde du travail rend obsolète le modèle « de plein emploi » porté par la social-démocratie (cf. campagne de Ségolène Royal en 2007) car, avec un taux de sous-emploi des femmes

très élevé, on est revenu au concept de salaire d'appoint. S'ajoute le déficit de formation pour les salarié-e-s à temps partiel qui est un facteur de pérennisation des inégalités de promotion.

Pour bousculer ce modèle, **il est indispensable de se battre** afin d'imposer la « sécurité emploi formation ». La flexi-sécurité tant vantée par certains ne répond pas à la sécurité de l'emploi et des revenus, particulièrement pour les femmes qui connaissent déjà des emplois précaires alors qu'elles sont aujourd'hui aussi diplômées que les hommes. **Il est également indispensable de se battre** en faveur de la promotion, de l'amélioration et du développement des services publics.

L'irruption des femmes dans le salariat a été rendue possible par la conquête de nombreux droits, notamment celui de la maîtrise de leur fécondité. Sans cette maîtrise, cela n'aurait pas été possible. À noter, qu'en France, le taux de fécondité a tendance à remonter, on assiste à un dynamisme démographique. Alors qu'en Allemagne le taux de fécondité est de 1,39, en France il est de 2,1. Pourtant, les femmes outre Rhin sont nettement moins salariées que les Françaises. Les raisons sont évidentes : manque de service public de la petite enfance, politique familiale fiscalisée...

Le temps partiel semble être la règle en Allemagne, une bonne mère devant s'occuper de ses enfants, principe majoritairement reconnu ! Cela met les femmes aux avant-postes de la baisse du coût du travail car elles sont souvent concernées par des « minijobs » payés 5 euros bruts/H.

Au total, cela relativise la comparaison positive avec l'Allemagne, pays toujours pris comme modèle !

DISCUSSION/PROPOSITIONS

- S'appuyer sur l'entrée massive des femmes dans le salariat et les immenses inégalités qu'elles vivent pour travailler en profondeur à constituer un puissant front de résistance avec elles.
- Se battre pour le maintien et le développement des services publics, notamment en ce qui concerne les services à la personne. Il faudrait des personnels très qualifiés, très formés tout au long de la vie au lieu de cantonner ces femmes à des emplois sous payés. Exigence d'un emploi sous statut pour l'ensemble de ces salariées.
- Travailler les équivalences des métiers.
- Conditionner les aides pour les entreprises au respect de l'égalité.

Deux enjeux. 1. Pouvoir d'intervention à parité des salarié-e-s dans la gestion des entreprises.

2. Mise en place d'un arsenal d'incitation positive pour les entreprises qui s'engagent dans l'égalité professionnelle.

- Pourquoi ne pas réfléchir à une réduction massive du temps de travail : 30 heures, par exemple (les nouvelles technologies le permettent) sans en abaisser sur le niveau d'exigence de services publics ? **Mais attention, les grandes entreprises, notamment celles du CAC 40, ont dégagé 287 milliards d'euros par l'allègement du temps de travail, qu'elles ont utilisés pour réduire l'emploi !**
- Sécuriser l'emploi, les revenus et la formation tout au long de la vie.



COMPTE RENDU DES PREMIÈRES AUDITIONS travail des femmes

**ÉMMANUELLE
BOUSSARD
VERRECHIA**
avocate

Cet exposé repose sur une expérience empirique non scientifique.

À l'origine de son travail, la dénonciation des discriminations syndicales. Très vite s'établit un parallèle, les femmes vivant des discriminations identiques à celles des syndicalistes.

Elles ne sont pas là où elles devraient être, elles ne « savent pas se vendre ».

Partir de l'arsenal législatif et réfléchir à la manière de l'imposer de façon différenciée selon qu'il s'agit de PME ou de grosses entreprises.

Faire reculer les discriminations demande un travail en collaboration étroite avec les syndicats. Il y a nécessité d'obtenir de véritables états des lieux et mettre en œuvre des techniques d'approche de comparaison. Exemple chez Peugeot où l'étude montre que malgré les mêmes dates d'embauche, les mêmes diplômes, les femmes sont en queue de peloton. Parmi les cadres, les écarts de salaire vont jusqu'à 40%.

Après être intervenue sur de nombreux dossiers, elle affirme qu'il est indispensable de lever la confidentialité des salaires et qu'à ce titre les organisations syndicales obtiennent les rapports de situation comparée. En effet, le droit à la confidentialité des salaires vient après la nécessité de la non-discrimination.

La méthode de comparaison proposée par les entreprises, dans le poste et dans l'emploi à un moment T entre hommes et femmes ne permet pas de comparer.

La bonne méthode consiste à mesurer la perte de chance à l'évolution, c'est à dire comparer les personnes présentant la même qualification au départ et évaluer leurs évolutions respectives. Il importe de parler de situations équivalentes et non pas identiques.

Elle avance l'idée d'aller vers **la mise en place d'un corps dédié d'inspecteurs du travail** (les syndicats n'y sont pas favorables car c'est une brèche pour faire voler en éclats l'indépendance de ces inspecteurs !)

Mais aussi de faire travailler les juridictions sur l'obligation pour les entreprises de donner les renseignements. Dans le cadre du droit d'alerte existe pour tout délégué du personnel la possibilité de mener une enquête conjointement avec l'employeur. Quand une femme est en situation de discrimination, elle doit avoir accès à des éléments de comparaison fiable.

Ça marche pour les discriminations syndicales, mais c'est difficile pour les discriminations sexistes !

On sait que les femmes n'ont pas un travail identique à celui des hommes. Le code du travail l'avait pris en compte à l'initiative d'Yvette Roudy. Depuis un arrêt du 6 juillet 2010 (arrêt Bastien), les choses sont plus faciles. Au lieu de dire à travail égal salaire égal, **il faut préférer : à travail de valeur égale, salaire égal.**

Besoin de valorisation des emplois féminins

E. Boussard-Verrechia participe à un travail sur un guide de l'évaluation des emplois féminins (projet de la HALDE qui a pu être « sauvé »). En effet, il y a très nettement une invisibilité des compétences féminines, l'idée étant qu'il y aurait des compétences naturelles des femmes leur permettant d'exercer tel ou tel emploi. Dans ce contexte, comment lutter contre la sous évaluation du travail féminin ?

Il est impératif de repérer les situations discriminantes qui existent dans les entreprises à l'égard des femmes. Ainsi, la maternité a trop souvent des conséquences négatives pour les femmes en termes de poste de travail, salaire, évolution de carrière, formation). Récemment, plusieurs procès ont été gagnés contre ce type de discrimination sur la base des situations comparées. Les jeunes femmes hyper-diplômées, qui n'ont jamais vécu de problème de discrimination pendant leurs études, sont prêtes à se battre quand elles en rencontrent dans leur carrière professionnelle.

Il est indispensable que les femmes entrent massivement dans les syndicats, mais ça ne se décrète pas !

DISCUSSION/PROPOSITIONS

- L'arsenal juridique existe, il faut le compléter par des décrets modifiés notamment pour la levée de la confidentialité.
- Améliorer les bilans de situation comparée par des indicateurs plus fins et des indicateurs croisés : ancienneté, diplôme, coefficient, expérience professionnelle.
- Attention à la critérisation qui est un maquillage pour les entreprises, ainsi, la BNP et la Société générale, pour ne prendre que deux exemples, avaient le label égalité, alors qu'en réalité....
- Il faut infliger de lourdes sanctions financières aux entreprises contrevenantes avec publicité des jugements.
- Interdiction de rupture de contrat, 1 an après le congé de maternité ou le congé parental, sans autorisation de l'inspection du travail.
- La prescription de cinq ans pour les dommages et intérêts en matière de discrimination a été repoussée.



COMPTE RENDU DES PREMIÈRES AUDITIONS travail des femmes

**BERNARD
FRIOT
SOCIOLOGUE**

Les inégalités entre les femmes et les hommes, en termes de salaires, autour de 20%, explosent au moment de la retraite : l'écart monte alors à 47%. Avec la mise en œuvre des réformes successives, les femmes subissent la double peine. Elles seront très nombreuses à partir à 67 ans parce que leur déroulement de carrière est morcelé du fait des différents arrêts pour maternité et éducation des enfants et avec des pensions moindres.

En effet, actuellement, la pension moyenne des femmes est de 900 euros et environ 1200 euros pour les hommes. On incrimine la décote mais l'essentiel du différentiel, ce sont les annuités qui conditionnent la hauteur de la pension au nombre d'années travaillées ! À ce jeu, les femmes sont les premières pénalisées.

Il faut donc se battre pour sortir de ce système, ne plus penser et ne plus dire : « J'ai cotisé, donc j'ai droit ».

Bernard Friot propose de refonder le système des retraites et de pousser la réflexion hors du champ capitaliste. **Il faut partir des 10 meilleures années de salaires pour toutes et tous et se battre sur des pensions retraites qui soient réellement la continuité du salaire tout en obtenant l'égalité salariale homme/femme. Créer de l'emploi et socialiser le salaire.**

Il fait référence à deux systèmes de financement et de droit universel : le système Bismarckien et le système Beveridgien (*annexe ci-après*) pour étayer son raisonnement, selon le principe de la pension comme salaire

poursuivi, ainsi que le prévoient le statut de la fonction publique ou celui des employés d'EDF, par exemple.

Le même statut prévoyait que les salariés de la fonction publique étaient rémunérés sur la base de la qualification du salarié et non sur le poste de travail. Aujourd'hui, tout tend à rémunérer le poste de travail et non la personne. Ce sont évidemment des reculs et c'est très pénalisant pour les retraites

Il propose de pousser plus loin la question de « sécurité emploi formation tout au long de la vie ».

Il faut donc une révolution dans le système de financement, mais pas avec la proposition de taxer les profits car c'est DE FAIT les légitimer. Notre combat perd son sens si nous restons dans le cadre capitaliste (légitimation du profit et du travail selon la conception capitaliste) car le financement est dans ce cas toujours pris sur le travail.

Ce que nous voulons, c'est la fin du « marché du travail », la reconnaissance de la **qualification** de la **personne** et non la référence à son **poste** ; en ce sens, le statut de la Fonction publique est une anticipation de ce qui pourrait être généralisé à l'ensemble des salarié-e-s (et qu'on est en train de casser par exemple chez les enseignants en remplaçant le concours, qui donne accès au **grade**, par le master). Et pour ce qui concerne le financement, notre revendication devrait être la hausse des cotisations patronales qui n'ont pas augmenté depuis les années 1980, c'est-à-dire depuis 30 ans.

DISCUSSION/PROPOSITIONS

- Travailler à formuler nos revendications dans le cadre du dépassement du système capitaliste, ce qui implique de réviser aussi notre discours.
- Refonder le système de financement des retraites, sur d'autres bases et plutôt dans la logique bismarckienne.
- Récuser le temps de travail partiel non pas au nom du temps plein, mais au nom du grade, de la qualification de la personne.
- Penser « le salaire à vie » de 18 ans à la mort, de 1500 euros à 6000 euros, par exemple, soit un écart de salaire de 1 à 4.





COMPTE RENDU DES PREMIÈRES AUDITIONS travail des femmes

**BERNARD
FRIOT
SOCIOLOGUE**

ANNEXE

Les systèmes de santé et de protection sociale peuvent être regroupés en quatre modèles : le modèle bismarckien, le modèle Beveridge, le système Semashko, le système d'économie de marché.

1. Le modèle bismarckien

Ce système est également appelé « professionnel », car son financement est assuré par le travail et les cotisations sociales. Il a été mis en place en Allemagne à la fin du XIX^{ème} siècle, sous l'influence de Bismarck. Il est tenu pour le premier système d'assurance santé mis en place.

Ce système s'appuie sur des caisses d'assurance maladie financées majoritairement par des cotisations sociales et gérées par les représentants des entreprises et des travailleurs. L'assurance maladie est ainsi liée au travail. Pour sa part, l'État a pour tâche d'assurer le bien être des citoyens. Il doit fixer le cadre de l'action des caisses, et redresser la situation en cas de déséquilibre financier.

L'exemple allemand a servi de source d'inspiration à l'Autriche, à la Belgique, à la France, au Luxembourg et aux Pays-Bas.

Depuis les années 70, la majorité des pays qui se sont inspirés de ce modèle ont mis en place des mesures pour rendre l'accès aux soins plus universel.

2. Le modèle beveridgien

Ce système est également appelé « national », car la tutelle des services de santé et le financement y sont assurés par le même organisme, qui dépend de l'État.

Ce modèle a été mis en place en Grande Bretagne après la Seconde Guerre Mondiale sous l'égide de Lord Beveridge. Le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède ont adopté les fondements de ce modèle.

D'inspiration sociale-démocrate, ce modèle se fonde sur l'universalité de l'accès aux soins et sur la fiscalisation des dépenses de santé. Il repose sur trois principes fondateurs, dits des trois « U » :

- universalité : tout citoyen est protégé contre tous les risques sociaux quelle que soit sa situation professionnelle,
- unité : une administration unique gère chaque type de risque,
- uniformité : chaque individu bénéficie des services selon ses besoins, indépendamment de ses revenus.

3. Le système Semashko

Ce système, qui a vu le jour dans les années 20 au sein de l'ex-URSS, s'est ensuite diffusé dans les démocraties populaires satellites de l'URSS après 1945. Les services sanitaires appartenaient à l'État et les professionnels de la santé étaient rémunérés par l'État. Les services étaient normalement gratuits, mais les patients devaient payer une somme forfaitaire pour certains d'entre eux, comme par exemple les médicaments. Le système Semashko fournissait un accès universel aux soins de santé.

Après l'effondrement des régimes socialistes, la pénurie des ressources financières a contraint un plus grand nombre de patients à augmenter leur contribution. Ces derniers doivent donc désormais verser directement des cotisations aux prestataires de soins. À l'heure actuelle, le coût des services de santé, en particulier des médicaments, est si élevé dans certains de ces pays qu'ils sont inabornables pour la majorité de la population qui se trouve de facto exclue. Les dépenses nationales de santé dans ces pays sont dans l'ensemble peu élevées.

4. Le système libéral américain

Le principe de base du système de santé américain est que la santé relève de la responsabilité individuelle et de l'assurance privée. Ce principe se traduit en pratique par :

- l'absence de système national obligatoire,
- la prédominance des acteurs privés (deux tiers des américains de moins de 65 ans sont couverts par une assurance liée à l'emploi),
- la prise en charge publique ne concerne que les plus vieux et les plus pauvres (Medicare et Medicaid, d'inspiration Beveridgienne).

La Suisse est le seul pays d'Europe dont le système de santé est similaire au système américain. La couverture de l'État se limite aux groupes les plus démunis de la population, la majorité souscrivant une assurance auprès de compagnies d'assurance privées. La Suisse ayant le PNB par habitant le plus élevé du monde, le nombre des exclus y est très peu élevé. Mais le coût de l'assurance privée est élevé et devient inabornable pour un nombre toujours plus grand de personnes. L'exemple des États-Unis montre que ce type de système de santé à économie de marché est le plus inégal en termes d'accès aux services de santé et est le plus coûteux (10 à 13% du PNB).

les prochaines auditions auront lieu les 14, 21 mai et 4 juin



abolition du système prostitutionnel

Lors d'une rencontre avec la commission *Santé/protection sociale*, nous avons décidé de publier un article de fond sur l'abolition de la prostitution, du point de vue des communistes. Cet article paraîtra dans la revue *Les cahiers de la santé publique et de la protection sociale*, publication de la fondation Gabriel Péri. Vous pourrez le retrouver sur le site :

<http://www.gabrielperi.fr/Les-Cahiers-de-Sante-Publique-et-1156>

La position abolitionniste du Parti communiste français intéresse nos amies européennes.

Laurence Cohen était invitée le 28 avril 2012 à Madrid par le Parti communiste espagnol pour échanger, sur la situation des prostituées et sur notre affirmation abolitionniste, avec des femmes espagnoles de tout horizon. Vous en aurez un compte-rendu dans le prochain bulletin.

LES DROITS DES FEMMES dans la campagne de la présidentielle

Au-delà des nombreuses initiatives à l'occasion de la *Journée internationale des droits des femmes*, d'autres se sont tenues sur les thèmes de l'égalité professionnelle, les droits à la contraception et à l'IVG, les violences contre les femmes.

Des assemblées citoyennes ont approfondi la politique du Front de gauche en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, c'est le cas à Villejuif dans le Val-de-Marne.

Au cours des nombreux meetings, Jean-Luc Mélenchon a su porter la lutte contre le patriarcat et l'égalité réelle dans tous les domaines, ce qui a été un appui considérable.

Des fédérations ont demandé à avoir des intervenantes mettant en lumière cette question, comme la fédération du Val-d'Oise.

Nous sommes à quelques jours des législatives, il est important de poursuivre sur la lancée de la présidentielle en faisant connaître et partager les propositions que porte le Front de gauche.

La commission nationale est à votre disposition pour toute demande d'intervention dans des réunions publiques ou pour la rédaction de matériels.



ABROGATION DE LA LOI SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL inconséquent et irresponsable

Le Conseil constitutionnel, saisi par un ancien député condamné pour harcèlement sexuel, a purement et simplement abrogé la loi concernant cette violation de l'être humain, c'est irresponsable. Si une association de victimes de harcèlement avait également alerté le conseil constitutionnel sur le caractère flou de la définition du harcèlement sexuel, il est évident que le vide juridique immédiat créé par la décision du conseil constitutionnel est dangereux.

Avec cette décision, aucun recours n'est possible pour les femmes victimes de harcèlement. Les procès en cours sont désormais caducs. Les auteurs de harcèlement sexuel sont absouts de toutes poursuites et resteront impunis.

Cette décision lourde de conséquences pour les femmes nous laisse entrevoir une fois de plus la banalisation du machisme et des violences qu'elles subissent.

Le Conseil constitutionnel aurait du attendre la mise en œuvre d'une législation à la hauteur des enjeux, comme le réclament de nombreuses associations féministes. Nous les soutenons totalement.

Ainsi, nous demandons, dans l'immédiat, que le Conseil constitutionnel revienne sur sa décision et que la loi actuelle, même imparfaite, continue à être appliquée jusqu'au vote d'une nouvelle loi.

Cela devra être l'une des priorités de la future Assemblée nationale, c'est ce que portent les candidates et candidats communistes avec le Front de gauche aux élections législatives.

Laurence Cohen

responsable nationale du PCF

commission *Droits des femmes/féminisme*



AGENDA

12-13 mai

Participation de Colette Mô, membre du CN et de la commission nationale, à El Fem à Malaga

14 et 21 mai

Deux auditions sur le travail des femmes : Maryse Dumas, Hervé Tourniquet

4 juin

Trois auditions sur le travail des femmes : Anne Sabourin, Marie-Christine Vergiat, Françoise Milewski

10 et 17 juin

Élections législatives

Tee-shirts *Égalité*

Il y en a encore.

N'en pas doutons pas, de nombreux rassemblements sont appelés à se dérouler pour riposter à la politique du gouvernement.

Porter le tee-shirt *Égalité* peut être un bon moyen de rendre visible le combat pour l'égalité des femmes et des hommes au sein du mouvement social.

Vous pouvez passer vos commandes auprès d'Élisabeth Ackermann au 01 40 40 12 27 ou eackermann@pcf.fr

BON DE COMMANDE tee-shirts *Égalité*

Fédération : _____
nom et adresse

Camarade qui passe commande : _____
nom et prénom, téléphone

nombre

_____ **tee-shirts - taille small à 10 euros** = _____

_____ **tee-shirts - taille large à 10 euros** = _____

Total commande : _____

ci-joint : règlement _____